

Le roi monta sur le trône dans un âge peu avancé, sans expérience pour les affaires, mais voulant le bien. Il donna sa confiance à des ministres dont le choix prouva ce qu'on pouvoit attendre de ce jeune prince dans un âge plus mûr. Il trouva les finances épuisées par les profusions et les prodigalités outrées de son ayeul. Il fut lui même obligé de soutenir la cause des Américains d'après le conseil irréfléchi qui lui en fut donné par les ministres qui le gouvernoient. Enfin, en 1789, ne voyant plus de moyen de subvenir aux besoins urgents du royaume épuisé, obéré de dettes, on commençoit à se lasser des emprunts, la confiance publique se perdoit, le roy crut à l'instigation d'un genevois nommé Néker devoir convoquer des États-généraux. Ses intentions étaient pures et droites, ses lettres de convocation du 27 avril 1789 en sont une preuve incontestable. Il vouloit, dit-il, par une mutuelle confiance et un amour réciproque entre le souverain et ses sujets apporter le plus promptement possible un remède efficace aux maux de l'État, réformer les abus de tout genre, assurer la félicité publique par des moyens bons et solides. Telles étoient les vues bienfaisantes d'un monarque bon, juste et sincèrement ami du peuple. Mais son principal ministre-protestant qui avoit quelque ressentiment particulier contre la noblesse et le clergé, qui méditoit depuis son entrée dans le ministère d'abaisser, d'humilier et d'anéantir ces deux corps puissants conseilla au roy de donner au tiers-état une double représentation. Des hommes éclairés prédirent les suites fâcheuses de ce privilège accordé si inconsidérément et contraire à l'usage et à la pratique constante observée dans les États-généraux. tenus jusqu'alors. Aussitôt les lettres de convocation intimées aux balliages, on vit paroître une foule de brochures dans lesquelles on chercha à répandre de l'odieux et du ridicule sur le clergé et la noblesse. Les François parurent livrer à un esprit de vertige, les assemblées de baillage furent tumultueuses, l'esprit de parti y domina, la cabale présida aux élections. La prévention, l'animosité qui régnerent dans ces assemblées donnèrent lieu aux gens réfléchis de mal augurer de l'heureuse réussite des États généraux. Les premières séances furent très orageuses. Le tiers, supérieur en nombre exigea des deux autres ordres que les pouvoirs fussent vérifiés en commun et que l'on vota par tête. Ce premier sacrifice fait par amour de la paix et de la concorde et en vue du bien public rendit le tiers fier de sa supériorité. Le roy allarmé du retard que cette discussion intéressante et dont les suites devoit être de la plus inquiétante conséquence apportoit au bien général qu'il vouloit opérer, indiqua une séance royale pour le 23 juin...

Le 14 juillet, jour mémorable dans les fastes de la Révolution par la prise de la Bastille fut et sera à jamais dans les cœurs humains un jour de deuil par la manière atroce dont les têtes du gouverneur et du major furent portées en triomphe au bout de deux piques avec des écriteaux.

A l'époque du 14 novembre 1790, jour auquel je prêtai le serment exigé par le département de l'Aisne en vertu de décrets de l'assemblée nationale du 26 décembre, les évêques de France et entre autres M^{gneur} de Bourdelle n'avaient pas encore envoyé cette foule d'écrits lumineux sur l'illégitimité du serment. Rome n'avait pas encore prononcé. Séduit par l'amour de l'ordre, de la paix et du bien public, je crus pouvoir me prêter à ce que les autorités constituées exigeaient de moi, prêts dès ce moment, comme je le déclarai au prône, à me soumettre au jugement du Saint-Siège uni à l'épiscopat et à rendre à mes supérieurs ecclésiastiques l'entière obéissance que je leur dois. Aujourd'hui donc que le Saint-Siège a condamné la Constitution civile du clergé comme un recueil et un extrait de plusieurs hérésies, que l'Église par l'organe du souverain pontife uni à l'épiscopat est sur le point de retrancher de son sein les ecclésiastiques qui paraîtraient opiniâtres, le 8 juillet 1792 je prononçai au prône ce qui est joint ici. Je priai les officiers municipaux de transcrire sur le registre la matière et la substance de cette rétraction. Le 7 août suivant on envoya au district de Chaury une lettre qui contenait à peu près ces sentiments.

Gadois Jean-Baptiste-Louis Laurent (1754-1828), prêtre assermenté puis réfractaire. Doit quitter le village en septembre 1792 et redevient curé le 18 juillet 1802 pour 26 ans.